



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Académique aux
Relations Européennes et Internationales
et à la Coopération**

Rectorat de l'académie de Créteil
DAREIC
Affaire suivie par : Marie-Hélène Leclère
Tél : 01 57 02 61 82
Mél : marie-helene.leclere@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le **1 DEC. 2022**

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du
Val-de-Marne

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

**Objet : programme Jules Verne 2022-2023 aux États-Unis d'Amérique
Appel à candidatures pour les États-Unis d'Amérique**

Références : note de service MENC2218283N du 1-8-2022

P.J. : formulaire de candidature

Suite à la publication de la note de service relative au programme Jules Verne 2023-2024 au bulletin officiel n° 31 du 25 août 2022, l'académie de Créteil lance un appel à candidatures pour identifier les professeurs des écoles de l'enseignement public dont la candidature pourrait être proposée à nos partenaires américains ou canadiens en vue d'une mobilité.

Le programme Jules Verne donne la possibilité à des professeurs des écoles titulaires d'enseigner pendant une année scolaire en français, dans des classes d'immersion bilingue des écoles publiques des partenaires de l'académie, en Utah, dans le Comté du Prince George (Maryland) ou dans le district scolaire Anglophone Nord du Nouveau-Brunswick.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- le développement des actions de coopération éducative de l'académie ;
- le développement professionnel des enseignants et l'évolution de leurs compétences ;
- la dynamisation des parcours professionnels des enseignants.

Il est proposé que les DSDEN identifient chacune au maximum 5 professeurs des écoles répondant aux critères de cet appel. En lien avec les CPD LV, la DAREIC sélectionnera ensuite les enseignants qui partiront en mobilité. Ces derniers pourraient, à leur retour, proposer leur candidature pour enseigner dans les écoles de l'académie proposant un enseignement renforcé de l'anglais et en anglais.

Les professeurs des écoles intéressés devront répondre aux critères suivants :

- être titulaire de leur poste dans l'enseignement public ;
- justifier d'un minimum de trois ans de services effectifs en tant que titulaire dans leur corps au moment du dépôt de la candidature ;
- ne pas solliciter de mutation.

Une attention particulière sera portée aux professeurs :

- impliqués dans l'ouverture internationale de leur école ;
- souhaitant exercer dans des classes proposant un enseignement renforcé de l'anglais et en anglais ;
- possédant une expérience en enseignement du français langue étrangère.

Modalités de sélection

La sélection s'effectuera en plusieurs temps :

- une pré-sélection sur dossier et éventuellement téléphonique ;
- pour les candidats retenus, un entretien au rectorat ou, si les conditions sanitaires ne le permettent pas, en visio-conférence ;
- une observation en classe par les CPD LV ;
- un entretien en visioconférence avec un ou des personnels de la structure d'accueil.

Détachement

Les enseignants seront placés en position de détachement administratif et rémunérés directement par l'établissement recruteur selon les grilles salariales locales.

Les détachements seront octroyés, après avis des autorités académiques concernées, en fonction des priorités du ministère. À l'issue de ce détachement, les enseignants seront réintégrés dans leur département d'origine.

Préparation et suivi

Les départs s'effectueront fin juillet ou début août 2023.

Les lauréats seront accompagnés tout au long de leur mission par la DAREIC.

Modalités et conditions de candidature

Les candidats doivent remplir le formulaire ci-joint et l'adresser, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation, à l'IEN de leur circonscription qui formulera un avis et transmettra le dossier de candidature à l'IA-DASEN.

L'IA-DASEN émettra à son tour un avis et enverra les dossiers de candidature à la DAREIC (ce.dareic@ac-creteil.fr) **au plus tard le 13 janvier 2023.**

Les enseignants retenus pour participer à ce programme, produiront un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des missions dans la zone géographique concernée.

Ils seront invités à rester dans l'académie pendant 2 années scolaires après leur retour de mission afin de valoriser l'expérience acquise à l'étranger auprès de la communauté éducative.

Pour le recruteur et par délégation
L'administrateur de l'État hors classe
Secrétaire général de l'académie
Gérard MARIN